

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 22 mars 2023

Délibération N°2023-03-07

Nombre de délégués :	
En exercice :	16
Délégués présents :	10
Suppléants (avec voix) :	1
Suppléants (sans voix) :	1
Pouvoirs :	1
Titulaires excusés :	0
Titulaires absents :	5
.....	
Votes exprimés :	12
L'an deux mille vingt-trois,	
Le vingt-deux mars, à dix-neuf heure trente	
Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse dument convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD	
Date de convocation et d'affichage : 16 mars 2023	
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET (pouvoir à Monsieur GEORGES), Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI,	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC (suppléant de Mme GLANDUT)	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> Monsieur Rémi PONCET	
DELEGUES EXCUSES :	
DELEGUES ABSENTS : Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DES EAUX DES USSES – CAMPAGNE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la notification du marché auprès de TERE0, domicilié au 427 voie Thomas Edison, 73 800 SAINTE HELENE DU LAC, en date du 26 mars 2020,

CONSIDERANT l'article 14 du cahier des clauses administratives particulières du marché, celui-ci pourra donner lieu au total à 3 reconductions,

CONSIDERANT que le marché a déjà fait l'objet d'une première reconduction d'un an pour la période allant du 28/03/2021 au 28/03/2022,

CONSIDERANT que le marché a fait l'objet d'une seconde reconduction d'un an pour la période allant du 28/03/2022 au 28/03/2023,

Le Président expose les faits suivants :

Le marché n°2020-01 relatif à l'observatoire de la qualité des eaux du bassin versant des Usse est attribuée à la société TERE0 domiciliée au 427 voie Thomas Edison, 73 800 SAINTE HELENE DU LAC, depuis 2020 et a fait l'objet de 2 reconduction.

Une dernière reconduction afin d'assurer la dernière campagne pour cette année est nécessaire et proposé à l'assemblée.

Le Comité de Pilotage qui s'est déroulé début d'année 2023, a rendu compte des résultats de la campagne 2022. Il a été proposé et validé un certain nombre de stations et de paramètres pour assurer une continuité dans les résultats.

La tranche 2023 du suivi de la qualité des eaux bassin versant des Usse aurait les caractéristiques suivantes :

- Paramètres de suivi :
 - Suivi physico-chimiques et hydrobiologiques IBGN et IBD
 - Suivi chimique ETM/HAP
 - Suivi pesticides et composés organiques
 - Suivi des rejets de STEP physico-chimique
 - Livrables attendus : fiches intervention, analyses des données/stations, rapport de bilan, rapport de synthèse, COPIL
- Nombres de stations : 28
- Prix prévisionnel en TTC d'environ 120 000 €
- Délai d'exécution : un an

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

- APPROUVE** la reconduction du marché de l'Observatoire de la qualité des eaux en référence aux pièces contractuelles du marché initial et selon la proposition validée lors du Comité de Pilotage,
- AUTORISE** le Président à signer ladite reconduction ainsi que toutes les pièces afférentes,
- AUTORISE** le Président à signer tous documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à la bonne exécution de la présente convention,
- AUTORISE** le Président solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- DECIDE D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves Mâchard



Le secrétaire de séance,
Odile MONTANT